



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 14 octobre 2023

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : créer un vrai cheminement pour les piétons.

Lyon 5e Adt / Créer – Fiche N°39

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à la Maire du 5e Adt

Madame,

Au niveau du 29 rue des Aqueducs, le trottoir se rétrécit et **sa largeur est inférieure à 50 cms !**
Pire : parfois, selon les véhicules stationnés, il est impossible de passer et donc le piéton engagé doit même « rebrousser chemin » pour pouvoir aller traverser afin de marcher de l'autre côté du trottoir :
➔ photos pages 2.

Cette situation inacceptable ne peut plus durer.

Aussi, mon Association demande **la création d'un vrai trottoir** pour assurer le cheminement des piétons, et donc la suppression d'un certain nombre de places de stationnement automobile.

Je me permets de rappeler qu'il existe dans toute la rue des Aqueducs des résidences avec parkings privés. Quelques places en moins de stationnement automobile sur chaussée ne sera certainement pas une atteinte aux propriétaires de voitures mais au contraire cela va procurer une sécurité et un confort absolument nécessaires pour les piétons.

Comptant sur vous, je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès

